

VIE NOCTURNE

Des Ambassadeurs de la vie nocturne pour Reims

Pour qu'attractivité rime avec tranquillité

L'attractivité d'une ville repose aussi sur la qualité et le dynamisme de sa vie nocturne. Pour répondre à cet enjeu dans le respect du Mieux vivre ensemble – la sécurité des noctambules comme la tranquillité des riverains – la Ville de Reims a lancé la Charte de la Vie Nocturne signée en mars 2011 avec la Sous-préfecture et l'UMIH51 représentant les professionnels. Aujourd'hui, après une expérimentation d'avril à juin 2011, la Ville installe son dispositif d'Ambassadeurs de la Vie Nocturne avec son partenaire UnisCité : 23 jeunes volontaires en service civique, présents sur les principaux lieux animés la nuit, mobilisés pour la prévention des risques (alcoolisation excessive, nuisances sonores...).

Les Ambassadeurs de la Vie Nocturne se présentent aux riverains de la place d'Erlon

Judi 9 février et vendredi 10 février 2012 puis, jeudi 16 février et vendredi 17 février, de 18h30 à 20h30, les 23 Ambassadeurs de la Vie Nocturne de Reims présentent aux riverains du secteur Erlon le dispositif mis en place par la Ville de Reims. Leur rôle est d'assurer une médiation entre les usagers de la nuit (consommateurs et professionnels) et les habitants, de recueillir les attentes des riverains et de leur remettre une fiche de contact destinée à signaler toute nuisance subie.

Priorité à la prévention

Chaque fin de semaine, à partir du 23 février 2012, (jeudi, vendredi et samedi, de 18 h à 23 h), une équipe de quatre Ambassadeurs se relaiera pour sillonner la ville et les secteurs particulièrement animés le soir. Ils iront rencontrer les consommateurs pour les informer et les sensibiliser aux risques (alcool, bruit, drogues, IST...). Outre les dépliants informatifs, ils pourront diffuser à cette occasion des éthylotests, des préservatifs... Les Ambassadeurs ont reçu au préalable une série de formations en lien avec les organismes de prévention, les mutuelles étudiantes, les polices municipale et nationale, la Mission contre les discriminations.

A partir du printemps 2012, des « chuteurs » après 23h

Un dispositif complémentaire de fin de soirée va se mettre en place avec un groupe d'Ambassadeurs « chuteurs » qui invitera les noctambules bruyants à respecter la quiétude des riverains.

Contact presse

Ville de Reims

Geneviève Dogué

Tél. : 03.26.77.75.45

genevieve.dogue@reimsmetropole.fr

Site Internet

www.reims.fr